

Image not found or type unknown



## Achat chiot non identifié

Par **nouveau**, le **10/03/2015** à **12:03**

Bonjour,

je viens d'acheter un chiot non identifié mais vacciné ( c'était marqué dans l'annonce) qui est tombé malade 4 jours plus tard. Il n'y a pas d'attestation de vente et le vendeur ne veut pas me rembourser les frais de vétérinaire. Est-ce que je peux porter plainte..est-ce que je risque une amende pour achat d'un chiot non identifié aussi? ( Je n'ai que les messages sur mon portable comme preuve et l'adresse du vendeur).

Aidez-moi s'il vous plaît

Par **Visiteur**, le **10/03/2015** à **13:23**

Bonjour,

porter plainte pour ??

Par **nouveau**, le **10/03/2015** à **18:06**

C'est illégal de vendre des chiots non identifiés sans puce ni tatouage..est-ce que je risque aussi une amende parce que je l'ai acheté si je porte plainte?